

École Rose-des-vents



Guide des familles

*Ma planète, ma langue,
mes rêves*



ÉCOLE ROSE-DES-VENTS

GUIDE DES FAMILLES

Chers parents,

Nous vous remettons notre guide des familles qui, nous l'espérons, vous donnera un aperçu général du mode de fonctionnement de l'école Rose-des-vents. Vous y trouverez la vision et la mission de l'école, le code de vie, les responsabilités des parents, la communication école-foyer ainsi que toutes les informations pertinentes pour le fonctionnement au quotidien et pour les situations spéciales.

Nous vous invitons à en faire une première lecture du début à la fin puis de le garder à la portée de la main afin de le consulter au besoin.

VISION, MISSION ET VALEURS

VISION de l'école Rose-des-vents : La communauté de l'école Rose-des-vents favorise l'excellence et le dépassement personnel dans un environnement francophone où règnent le respect et la bienveillance.

MISSION de l'école Rose-des-vents : Pour développer notre identité franco-colombienne, nous inculquons la fierté à l'égard de l'héritage de nos cultures francophones et nous stimulons la confiance dans l'usage de la langue française.

Nous valorisons la curiosité, le goût d'apprendre et la pensée critique dans un climat artistique et coopératif. Nous aidons ainsi les élèves à devenir des citoyens responsables et engagés.

Ensemble, nous encourageons et enrichissons ce qu'il y a de meilleur dans chaque individu en favorisant le respect de soi, d'autrui et de l'environnement.

Valeurs de la communauté école

R - RESPECT : Affermir la cohésion au sein de notre communauté école.

D - DÉPASSEMENT DE SOI : Guider l'élève vers un dépassement de soi sur le plan humain et intellectuel

V - VIVRE EN FRANÇAIS : Développer la culture francophone de l'élève.

CODE DE VIE

Le code de vie précise les droits et les responsabilités des élèves de l'école Rose-des-vents. Il a pour but de guider l'élève dans ses efforts de civisme scolaire. Il est basé sur quatre principes :

- Respect de soi et des autres
- Respect de son travail scolaire
- Respect de son milieu et de l'environnement
- Respect de la langue française et de la culture francophone

Afin que ce code de conduite puisse renforcer la vie scolaire de l'école Rose-des-vents, tous les partenaires (élèves, parents et personnel) s'engagent à assurer son bon fonctionnement. Vous trouverez le code de vie au complet à la fin de ce guide.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant dans une école du programme francophone. Il est donc de votre responsabilité de valoriser la langue française à la maison et d'encourager votre enfant dans son cheminement scolaire. Pour appuyer votre enfant dans son apprentissage les parents ont également la responsabilité de :

- s'assurer que l'enfant ait suffisamment de sommeil (un minimum de 9 heures est requis pour les enfants d'âge élémentaire)
- voir à la bonne santé de l'enfant (hygiène, alimentation, suivis médicaux, examen de la vue, etc.)
- s'assurer que l'enfant soit présent et ponctuel à l'école
- assurer un espace et un temps calme et propice à l'étude et aux devoirs à la maison
- s'assurer que l'enfant ait tout le matériel scolaire pour travailler
- communiquer ses inquiétudes avec l'école
- faire les suivis pédagogiques et disciplinaires à la maison quant à la prise en charge des devoirs, la remise des bulletins, la lecture du courrier, les documents à signer, la communication avec les enseignants
- parler français à la maison quotidiennement



La communication école-foyer est essentielle à la réussite scolaire des élèves, et se fait principalement par courriel. Il est très important que votre adresse courriel et votre numéro de téléphone soient mis à jour dès qu'un changement survient.

La direction communique avec les parents via le mémo de la semaine (produit aux deux semaines). Vous y trouverez les informations sur les activités à venir, des petits rappels ainsi que les nouveautés à l'école. Nous vous invitons aussi à regarder sur le site web de l'école pour une variété d'information et de documents. Le site Web de l'APÉ (association des parents) est une autre excellente source d'information. (Voir dernière page)

Nous travaillons beaucoup avec nos élèves l'importance des communications respectueuses et il est important de véhiculer les mêmes messages à la maison. Nous vous demandons de ne pas critiquer le personnel de l'école devant l'enfant. Nous vous rappelons le protocole de communication à suivre si vous avez des inquiétudes ou un problème avec un adulte de l'école :

- 1- La première étape est de parler du problème directement avec la personne impliquée.
- 2- Si vous n'êtes pas satisfait suite à cette rencontre, vous pouvez vous adresser à la direction.

Nous vous suggérons de parler à la direction ou aux enseignants de tout changement important dans la vie de votre enfant. Ceci nous permettra d'adapter nos interventions aux besoins spécifiques ou immédiats de l'élève.

ANNUAIRE DES FAMILLES

Chaque mois d'octobre, un annuaire est distribué aux parents. On y retrouve les numéros de téléphone et les courriels de toutes les familles qui ont accordé leur permission. Cet annuaire facilite la communication entre familles de l'école.

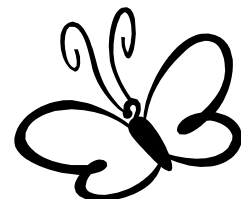
ATTENTION J'APPRENDS!

Les minutes en salle de classe sont toutes très importantes. La période de mathématiques est aussi importante que le temps de vérification des devoirs à l'arrivée le matin de même que les dernières 20 minutes de la journée quand les élèves préparent les agendas, les devoirs et le travail du lendemain. À l'école, chaque cours a de la valeur et manquer un cours cause un peu de retard pour l'élève et ces retards sont cumulatifs.

- ✓ L'élève qui arrive en retard le matin interrompt le cours car l'enseignant ou l'enseignante doit arrêter et reprendre sa leçon.
- ✓ Les parents qui viennent chercher leur enfant avant la fin des classes interrompent également les activités de la fin de la journée... ceci arrive parfois deux ou trois fois dans la même journée pour un même enseignant.
- ✓ Si vous venez chercher votre enfant à l'école avant la fin des classes, nous vous demandons de passer par le secrétariat. La secrétaire communiquera avec l'enseignant ou l'enseignante. **MERCI DE NE PAS VOUS RENDRE DIRECTEMENT DANS LA CLASSE.**
- ✓ Si vous attendez votre enfant à la fin de la classe, la discrétion est de mise. Nous vous demandons d'attendre jusqu'à la cloche annonçant la fin des cours et surtout de ne pas vous mettre le nez dans la fenêtre de la classe pour voir ce qui se passe. L'enseignant ou l'enseignante a besoin de l'attention de tous ses élèves.



MERCI, VOTRE COLLABORATION EST GRANDEMENT APPRÉCIÉE.
C'EST POUR LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE ENFANT.



GUIDE DE FONCTIONNEMENT

HEURES D'OUVERTURE

Le secrétariat de l'école est ouvert de 8 h à 15 h 30. Par contre, il arrive que les secrétaires et la direction soient occupés ou déjà en communication. Nous vous invitons à laisser un message téléphonique et nous ferons en sorte que votre appel soit retourné dans un délai raisonnable. Votre patience est appréciée!

La surveillance des élèves est assurée à partir de 8 h 25 le matin dès l'arrivée des autobus scolaires. Il n'y a pas de surveillance d'élèves après le départ des autobus à 15 h.

VISITEURS À L'ÉCOLE

Tous les visiteurs à l'école doivent se présenter au secrétariat. Nous vous demandons de ne pas vous rendre directement dans la classe pour aller chercher votre enfant. Les parents doivent **toujours** passer par le secrétariat pour obtenir une cocarde de visiteur et signer le registre. Ceci est une question de sécurité.

ABSENCES ET RETARDS

Nous demandons aux parents d'aviser le secrétariat de l'école en cas d'absence ou de retard de leur enfant. Il est très important d'aviser la compagnie de transport Thirdwave (604-247-1221) si votre enfant voyage par autobus scolaire ainsi que le service de garde (778-239-9027) si vous y êtes inscrits. Vous pouvez également laisser un message au répondeur de l'école.

ABSENCES PROLONGÉES

- 1- Si votre enfant s'absente de l'école pour une période de temps prolongée à cause d'une blessure ou d'une maladie, il est possible d'envoyer son travail à la maison ou même de mettre en place un programme d'enseignement à la maison pour les absences de plus de 3 semaines.
- 2- Si votre enfant s'absente de l'école pour un voyage, l'école n'est pas tenue de préparer le programme académique ni d'évaluer l'enfant à son retour. L'enseignant ou l'enseignante pourra vous donner un aperçu des objectifs qui seront couverts durant l'absence et vous prêter les manuels scolaires, mais c'est la responsabilité des parents de trouver les ressources pour couvrir le programme.

- 3- Ni l'école ni la salle de classe ne seront en mesure de changer le calendrier d'activités pour accommoder les élèves qui prennent des vacances plus longues (vacances d'hiver, vacances de printemps, vacances d'été). Il y a souvent des activités qui sont planifiées dans les semaines qui précèdent les longs congés (concerts, fêtes spéciales, graduations, etc.).

DÉPARTS AVANT LA FIN DES CLASSES

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, nous vous demandons d'aviser son enseignant ou enseignante à l'avance afin de faire préparer le sac et les devoirs plus tôt. Le parent doit absolument passer au secrétariat pour aviser la secrétaire du départ et signer le registre des départs. Nous appellerons l'élève dans sa classe.

RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS

L'école planifie des rencontres formelles, dont les portes ouvertes du mois de septembre, et les rencontres parents-professeurs de novembre et de mars. De plus, le personnel enseignant se fera un plaisir de vous rencontrer au besoin ou de communiquer avec vous par téléphone. Pour ce, nous vous prions d'envoyer un message dans l'agenda, un courriel ou de téléphoner à l'école et de prendre rendez-vous avec qui de droit.

FERMETURE DE L'ÉCOLE ET SITUATIONS D'URGENCE

En cas de mauvaise température, nous vous demandons d'être à l'écoute des stations de radio suivantes, le matin dès 6 h 45, pour avoir les dernières informations sur les fermetures d'école ou annulation de transport scolaire:

- CBUFT (Radio Canada) 97,7 de la bande FM
- CKNW (en anglais) 98,0 de la bande AM

En cas de situations d'urgence ou d'évacuation, il se pourrait que l'école retourne les élèves avant la fin de la journée scolaire. Dans une telle situation, nous communiquerons avec vous au préalable et pour ce, vous devez vous assurer d'inscrire vos numéros de téléphone au travail ainsi que les noms et téléphones de contacts d'urgence.

EN CAS DE MALADIE OU DE BLESSURES

Normalement, un enfant trop malade pour jouer dehors pendant la récréation, l'est également pour être à l'école. En cas de mauvais rhume, les enfants ne travaillent pas bien et sont contagieux. Ils récupèrent mieux à la maison et il nous est impossible d'assurer la surveillance à l'intérieur pendant les heures de récréation à moins d'exceptions rares comme un enfant qui se déplace en béquilles.

Tout élève ayant une fièvre, des maux d'estomac ou de tête persistants ou qui a vomi sera retourné à la maison. Nous n'avons ni l'espace ni le personnel requis pour s'occuper des enfants trop malades pour être en salle de classe. Si votre enfant a une maladie contagieuse par exemple la varicelle, une gastro ou la grippe, nous vous demandons d'en aviser l'école afin que nous puissions déterminer s'il y a possibilité d'épidémie.

Les parents seront avisés de toute blessure à la tête, au dos ou autres blessures importantes survenues durant la journée scolaire. Dans l'éventualité d'une blessure sérieuse nécessitant une intervention médicale immédiate, le personnel de l'école accompagnera l'élève à l'hôpital.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux élèves. Par contre, dans certains cas spéciaux (ex : prise d'antibiotiques), la direction peut faire exception à cette règle et aider un enfant à prendre un médicament. Dans cette situation, le parent doit envoyer une lettre signée nous autorisant à cet effet.

Si votre enfant a une condition médicale (ex : allergies, diabète, etc.) qui nécessite une intervention de notre part, nous vous prions d'en discuter avec la direction.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Plusieurs de nos élèves souffrent d'allergies alimentaires dont les réactions varient et peuvent aller jusqu'à la mort. Pour cette raison :

**TOUS LES ALIMENTS À BASE D'ARACHIDES ET DE NOIX
SONT INTERDITS À L'ÉCOLE.**

PROGRAMME << FRUITS ET LÉGUMES >>

Notre école est membre du programme de la « Fondation de l'agriculture dans les classes » et reçoit gratuitement des fruits et des légumes pour nos élèves. La dégustation se fait en classe avec l'enseignant ou l'enseignante.

REPAS ET COLLATIONS

Les élèves doivent apporter une collation et un dîner tous les jours à moins d'être inscrits aux programmes de repas (repas chauds du lundi au jeudi, pizza ou sushi les vendredis). Une alimentation saine facilite l'apprentissage et nous vous suggérons fortement d'inclure des aliments bons pour la santé tels que des fruits, des légumes, du pain de blé entier, etc. Nous vous demandons également d'éviter les aliments qui causent des surcharges d'énergies comme les

sucreries, les colorants artificiels et les breuvages à base de sucre ou de caféine (thé glacé, boisson gazeuse, etc.).

Nous ne permettons pas aux élèves d'échanger ou de partager leur nourriture afin d'éviter des réactions allergiques potentielles et de s'assurer que les enfants mangent ce que leurs parents envoient. Il est très important de noter que depuis septembre 2012 nous n'acceptons pas les gâteaux de fêtes ou autres collations à partager avec les élèves de la classe (achetées ou faites maison). Les seules occasions où les élèves partageront des collations communes sont : le programme de fruits et légumes cité plus haut, les repas partage (potluck) annoncés à l'avance aux parents et les collations (santé) offertes par le personnel de l'école dans le cadre d'activités spéciales.

CODE VESTIMENTAIRE

Les élèves se rendent à l'école habillés proprement et de façon décente, quel que soit l'âge de l'enfant. Les vêtements qui véhiculent des messages violents ou haineux ainsi que les vêtements faisant la promotion de produits de tabac, d'alcool ou de drogues ne sont pas permis à l'école. Les élèves qui ne respectent pas le code vestimentaire seront retournés à la maison ou encore le parent pourra apporter d'autres vêtements à l'école.

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Les élèves sortent à l'extérieur tous les jours sauf en cas de pluie très forte. Nous vous demandons d'habiller votre enfant en fonction de la température. En automne et en hiver, les élèves doivent porter des vêtements chauds et des vêtements pour la pluie. En été, les élèves devraient porter un chapeau pour les protéger du soleil.



Les élèves doivent toujours avoir une paire de souliers pour l'intérieur. Les élèves ne peuvent pas aller en classe ou dans les autres salles de l'école avec leurs chaussures d'extérieur que ce soit des bottes ou des souliers.

ARGENT ET PERMISSION

Lorsqu'on vous demande de retourner un formulaire de permission, un paiement ou une signature, nous vous demandons de les faire parvenir au titulaire de classe qui saura les acheminer à qui de droit. Si vous envoyez un paiement (argent comptant ou chèque) il faut le mettre dans une enveloppe ou un petit sac et vous assurer de bien identifier le nom de l'enfant, sa division et la raison du paiement.

FORMULAIRES ÉGARÉS

Si vous avez égaré un des formulaires qu'on vous a fait parvenir, vous n'avez qu'à consulter le site Web de l'école ; ils s'y trouvent sous la rubrique « formulaires ».

OBJETS PERSONNELS À L'ÉCOLE

Les élèves sont responsables de tous leurs effets personnels et nous n'encourageons pas les élèves à apporter des objets de valeur à l'école (l'école ne sera pas responsable de bris, vol ou perte). **Nous vous demandons de bien identifier tous les effets de votre enfant.** Lorsque vous passez à l'école, nous vous demandons de jeter un coup d'œil sur les objets perdus placés sur des crochets en face de la bibliothèque. Aux vacances d'hiver et à la fin de l'année scolaire, ces vêtements sont remis à un organisme charitable.

UTILISATION DU TÉLÉPHONE

Dans un cas urgent ou spécial, il est permis à l'élève d'utiliser le téléphone du secrétariat ou de sa classe, mais nous ne permettons pas l'organisation d'activités sociales sur le temps d'école.

AGENDA SCOLAIRE

Chaque élève de la 1^{re} à la 6^e année reçoit un agenda scolaire. Cet agenda est l'outil de communication privilégié entre la maison et les enseignants ou enseignantes. Nous demandons aux parents de vérifier l'agenda tous les soirs et de faire en sorte que les devoirs ou autres activités soient complétés. N'hésitez pas à utiliser l'agenda pour communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

DEVOIRS

Les élèves sont responsables de faire leurs devoirs en tout temps. Si pour une raison valable l'élève n'a pas pu faire ses devoirs, nous vous demandons de mettre un mot dans l'agenda. Vous pouvez faire de même si votre enfant a eu de la difficulté avec un devoir et n'a pu compléter ce devoir. Les enfants ne travaillent pas tous à la même vitesse et n'ont pas tous le même degré de facilité à accomplir le travail scolaire et de ce fait, nous vous invitons à vous référer au guide de temps ici-bas. Un enfant ne devrait JAMAIS passer des heures à faire des devoirs.

1 ^{re} année	15 à 20 minutes	4 ^e année	30 à 45 minutes
2 ^e année	20 à 30 minutes	5 ^e année	30 à 45 minutes
3 ^e année	20 à 30 minutes	6 ^e année	30 à 60 minutes

Ceci dit, il est essentiel d'encourager votre enfant à lire régulièrement.

SORTIES SCOLAIRES

Les élèves auront la possibilité de participer à des sorties scolaires tout au long de l'année. Ces sorties sont des activités d'apprentissage qui sont une extension des activités de classe et doivent se rattacher à un des programmes d'étude. Les parents seront généralement avisés par lettre au moins deux semaines avant la sortie, mais il se peut qu'occasionnellement ce délai ne soit pas respecté si une occasion spéciale se présente à la dernière minute. Les élèves devront avoir le consentement écrit des parents pour chacune des sorties. Si nous n'avons pas reçu ce consentement la journée de la sortie, l'élève restera dans une autre classe, ou à la maison si c'est une sortie d'école.

Lors de sorties scolaires, les élèves doivent respecter les attentes de l'école au niveau du comportement et suivre les règlements du site visité. Un élève qui ne respecte pas les consignes ou qui met en danger sa sécurité ou celle des autres sera immédiatement renvoyé à l'école et risque de perdre le privilège de futures sorties.

Parfois les classes quittent le terrain de l'école pour une courte marche (ex : pour la cueillette de feuilles) ou encore pour se rendre au parc Oak Meadows. En début d'année, les parents signent une permission pour l'année pour ces courtes excursions.

BÉNÉVOLAT À L'ÉCOLE

Les parents sont les bienvenus à l'école pour apporter aide et appui. Ce bénévolat peut se faire de toutes sortes de façons : en aidant à la bibliothèque, en accompagnant la classe lors de sorties, en assistant à des activités en classe, en organisant un projet d'école, en aidant avec les programmes de lait, pizza ou sushi, etc.

Vous pouvez également vous joindre à notre association de parents (APÉ). L'APÉ travaille à enrichir la vie de la communauté-école. Les réunions mensuelles sont ouvertes à tous. L'élection du conseil d'administration se fait en début d'année lors de l'assemblée générale.

Chaque division choisit deux représentants de classe (parents) qui sont les liaisons entre l'APÉ et les parents de cette classe. L'élection des représentants se fait lors de la soirée porte ouverte en début d'année.

PÉDICULOSE (POUX DE TÊTE)

Afin de réduire l'incidence de poux, l'APÉ a mis sur pied un comité anti-poux, composé de parents bénévoles qui ont reçu une formation en dépistage. Ce comité effectue quelques dépistages à la grandeur de l'école, et avise les familles discrètement des cas dépistés en envoyant de la

documentation à la maison, puis en faisant un suivi téléphonique pour offrir du soutien. Depuis la création du comité anti-poux, l'incidence de poux a été réduite de façon significative!

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

Le comité d'urgence a mis sur pied un plan d'évacuation en cas de feu, d'intrus ou de tremblement de terre. Des exercices d'évacuation se déroulent tout au long de l'année. L'école a un contenant de secours qui contient le nécessaire de survie pour 400 personnes (élèves et personnel de l'école) pour une durée de cinq jours.

INTIMIDATION

Une école sécuritaire et accueillante protège le milieu d'apprentissage pour tous les élèves. Il est donc primordial que vous informiez la direction si votre enfant vous dit qu'il y vit ou témoigne d'incidents d'intimidation à l'école ou dans l'autobus.

CLASSEMENT DES ÉLÈVES

Le classement des élèves (leur placement dans une classe) se fait toujours durant la première semaine de septembre lorsque les présences sont confirmées et que nous pouvons finaliser notre organisation scolaire (combien de division et quels niveaux et combien d'élèves dans chaque division).

SERVICE DE GARDE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Le service de garde « Les copains » est ouvert aux élèves de notre école avant (à partir de 7 h 30) et après l'école (jusqu'à 18 h) moyennant des frais. Ils offrent aussi des camps de jours lors des journées pédagogiques et de certains congés. Vous trouverez des informations supplémentaires sur leur site web www.sdglescopains.ca ou en communiquant au 778-239-9027.

PRÉMATERNELLE ET GARDERIE PRÉSCOLAIRE

Nous trouvons, dans les locaux de l'école Rose-des-vents :

Prématernelle V'la l'bon vent : 604-267-4243

Garderie L'île aux enfants : 604-261-0109

CSF ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Pour tout renseignement supplémentaire sur le système d'éducation vous pouvez consulter soit le site web du CSF www.csf.bc.ca où vous y trouverez entre autres les politiques, ou bien le site du ministère de l'Éducation www.bced.gov.bc.ca de la C.-B., où vous trouverez notamment les programmes d'études, les modalités d'évaluation ainsi que la loi scolaire.

CODE DE VIE

Ce code de vie précise les droits et les responsabilités des élèves de l'école Rose-des-vents. Il a pour but de guider l'élève dans ses efforts de civisme scolaire. Il est basé sur trois principes :

- 1. Respect de soi, des autres et de l'environnement**
- 2. Respect de son travail scolaire**
- 3. Respect de la langue française et de la culture francophone**

Sous chaque principe se trouvent les règlements qui guideront les élèves à assumer un comportement qui favorisera le développement du sens des valeurs et des responsabilités vis-à-vis de l'école.

1- RESPECT DE SOI ET DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mes droits :

- J'ai le droit d'être en sécurité.
- J'ai le droit d'être respecté comme étant un membre à part entière de l'école.
- J'ai le droit d'étudier dans un environnement sain et propre.

Mes responsabilités :

- Je suis honnête et responsable de mon comportement.
- Je communique de manière respectueuse avec les autres.
- Je choisis des vêtements propres, décents (pas de message à caractère irrespectueux) et convenables selon la saison. Pas de couvre-chef (chapeau, casquette, tuque, capuchon) en classe.
- Je n'utilise pas de iPod, MP3, ni de téléphone portable ou de jeux électroniques pendant la journée scolaire.
- Je respecte de bonnes habitudes alimentaires (pas de gomme à mâcher, ni de bonbon, etc.).
- J'écoute les idées des autres et j'accepte leur droit d'avoir une opinion différente de la mienne.
- Je résous mes problèmes et conflits en respectant les droits des autres.
- Je respecte les différentes origines ethniques présentes à l'école.
- Je garde mon école propre et je prends soin de mon matériel scolaire.
- Je circule calmement dans l'école (à droite dans les corridors).
- Je laisse mes objets de valeurs à la maison.

2- RESPECT DE MON TRAVAIL SCOLAIRE

Mon droit :

- J'ai le droit de travailler dans un environnement positif qui stimule l'apprentissage.

Mes responsabilités :

- J'arrive à l'heure à l'école et je respecte l'horaire des classes.
- Je me présente en classe avec mes outils de travail : cahiers, livres, vêtements d'éducation physique et mon instrument de musique.
- J'ai une attitude positive et je travaille à mon plein potentiel.
- Je m'engage à travailler honnêtement, de mon mieux, sans tricherie.
- Je suis ponctuel(le) dans la remise de mes travaux.

3- RESPECT DE MA LANGUE ET DE MA CULTURE FRANCOPHONE

Mon droit :

- J'ai le droit d'apprendre en français.

Mes responsabilités :

- Je m'exprime en français en tout temps et partout à l'école.
- Je fais un effort pour améliorer mon français oral et écrit.
- Je valorise les différentes cultures francophones de mon milieu scolaire et communautaire.

QUAND JE PRENDS MES RESPONSABILITÉS À CŒUR...

- À Rose-des-vents, je suis responsable de mon comportement et j'accepte de respecter le code de vie en tout temps : dans la classe, dans le gymnase, au théâtre, à la bibliothèque, dans les corridors, aux toilettes, à la récréation, pendant les sorties éducatives et à l'intérieur de l'autobus scolaire.
- Si je vois un cas d'intimidation, de harcèlement ou de comportement agressif (incluant le langage inapproprié), je me sens concerné(e) et je suis responsable d'intervenir, d'aider la victime ou d'aller chercher un adulte.
- Le plus tôt possible, je rapporte à un adulte (enseignant(e), direction, surveillant(e), secrétaire, conseillère) tout comportement menaçant la sécurité et/ou le bien-être des élèves ou du personnel. Les mesures appropriées et nécessaires seront prises.

APPLICATION DU CODE DE VIE

À l'école Rose-des-vents, les comportements suivants ne sont pas tolérés :

- ✓ Intimidation physique, verbale ou psychologique (incluant la cyber-intimidation), la discrimination ou l'exclusion.
- ✓ Représailles envers l'individu qui a dénoncé une mauvaise action.
- ✓ Agression physique ou verbale.
- ✓ Vol ou destruction intentionnelle des biens ou de la propriété d'autrui.
- ✓ Possession, utilisation ou distribution d'armes ou de substances illégales (alcool, drogues, cigarettes).

En cas d'infractions mineures, je vais possiblement :

- Recevoir un avertissement verbal.
- Résoudre le problème avec mes pairs.
- Rencontrer l'adulte responsable pour discuter de ma mauvaise action.
- Remplir une fiche de réflexion.
- Rencontrer la direction avec ou sans mes parents selon la gravité de mon acte.
- Recevoir de l'aide afin de développer des habiletés sociales et des outils pour intervenir.

En cas d'infractions majeures, s'ensuivra soit :

- Une suspension interne à l'école.
- Une suspension externe formelle avec retour accompagné des parents.
- Une intervention de la police en fonction des circonstances.

La direction a la responsabilité de faire le suivi auprès de toutes les personnes concernées (les parents de l'instigateur et de la victime, les responsables du conseil scolaire et les autorités policières).

NOUVEAUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PRISE DE PHOTOS :

(En vigueur à partir de septembre 2012)

Règlement #1 : il est strictement défendu à tous les élèves d'avoir en leur possession un appareil capable de prendre des photos et/ou des vidéos à l'école, et ce, autant dans l'édifice que sur le

terrain de l'école. Ceci inclut, mais ne se limite pas à : téléphones cellulaires, téléphones intelligents, appareils photos, iPod, iPad. (Voir exception ici-bas)

Règlement #2 : il est strictement défendu à tout élève de prendre des photos ou des vidéos à l'école, sur le terrain de l'école ou lors du transport en autobus scolaire et lors de sorties sauf si c'est dans le cadre d'un cours et dans ce cas seulement s'ils sont supervisés par un membre du personnel et qu'ils utilisent un appareil appartenant à l'école.

Règlement #3 : il est strictement défendu à tout élève (ou à ses parents) de placer des photos prises lors d'activités comme les concerts ou les assemblées sur un programme ou un réseau social (Facebook, YouTube, etc.) existant ou futur.

Exception : si, pour des raisons de sécurité, vous désirez que votre enfant porte un téléphone cellulaire, il ou elle devra le garder dans son sac d'école ou son manteau et ne pourra l'utiliser qu'une fois dans l'autobus et là seulement pour jouer des jeux ou communiquer avec son parent.

CONSÉQUENCES POUR LE NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS :

Règlement #1 :

- Première infraction : l'appareil sera confisqué et remis à la fin de la journée.
- Deuxième infraction : l'appareil sera confisqué, remis à la direction qui le remettra à l'élève après quelques jours.
- Troisième infraction : l'appareil sera confisqué, remis à la direction et le parent devra se rendre à l'école pour le récupérer et l'appareil sera interdit en tout temps pour cet élève.

Règlement #2 :

- Première infraction : L'appareil sera confisqué, remis à la direction et les parents seront convoqués à l'école.
- Deuxième infraction : suspension.

Règlement #3 :

- Si l'élève rend publique (Facebook, YouTube, ou autre réseau social) une photo ou vidéo prise à l'école ou lors d'une activité d'école l'élève sera suspendu pour une période de temps indéfinie et sera référé au comité disciplinaire du CSF.



École Rose-des-vents	604-267-9022	rosedesvents.csf.bc.ca
Service de garde Les copains	778-239-9027	www.sdglescopains.ca
Prématernelle V'la l'bon vent	604-267-4243	www.prematernellevbv.com
Garderie L'île aux enfants	604-261-0109	www.ileauxenfants.ca
Transport scolaire Thirdwave	604-247-1221	
Conseil scolaire francophone (CSF)	604-214-2600	www.csf.bc.ca
APÉ Rose-des-vents (Association de parents)	www.aperosedesvents.com	
Ministère de l'Éducation C.-B.	www.bced.gov.bc.ca	
CBUFT (Radio Canada)	97,7 de la bande FM	
CKNW (en anglais)	98,0 de la bande AM	
Éducacentre	604-708-5100	www.educacentre.com
Site des francophones de la C.-B.	604-732-1420	www.lacolombiebritannique.ca
Réso Santé	604-629-1000	www.resosante.ca
Le centre culturel francophone de Vancouver	604-736-9806	www.lecentreculturel.com
Fédération des parents francophones de la C.-B.	604-736-5056	www.fpfcb.bc.ca